

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mardi 23 mai 2017 à 9 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 3 mai 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la culture
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes agglomération, délégué à la culture

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Gérard LINSOLAS, Responsable du service culture du conseil départemental
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes,
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale

Délibération n° D-2017-10

OBJET : Droits d'inscription 2017 – 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

La nouvelle grille de tarifs proposée remplit un double objectif : plus d'équité sociale en retenant le quotient familial comme base de calcul et une augmentation des recettes par le biais de majorations :

- Majoration pour les adultes
- Majoration pour les inscriptions en cycles 2 ou 3.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la nouvelle tarification des droits d'inscriptions qui devra s'appliquer pour la rentrée 2017 – 2018 telle qu'énumérée dans l'annexe jointe ;

D'approuver la modification du règlement des inscriptions en fonction de la nouvelle tarification ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 23 mai 2017.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,



Brigitte REYNAUD.

Droits d'inscriptions 2017 – 2018

Cursus par inscription	QF à partir de 2 500	QF de 2 000 à 2499	QF de 1 660 à 1 999	QF de 1 420 à 1659	QF de 1 220 à 419	QF de 1 050 à 1 219	QF de 850 à 1 049	QF de 620 à 850	QF de 400 à 619	QF de moins de 399
Collectivités adhérentes	405 €	390 €	375 €	355 €	325 €	285 €	235 €	190 €	150 €	115 €
Collectivités non-adhérentes	587 €	566 €	544 €	515 €	471 €	413 €	341 €	276 €	218 €	167 €
Hors département	810 €	780 €	750 €	710 €	650 €	570 €	470 €	380 €	300 €	230 €

Calcul du quotient familial = $\frac{\text{revenu fiscal de référence}}{(12 \text{ mois} \times \text{nombre de parts})}$

Majorations par inscription	Majoration cycles 2 et 3	Discipline supplémentaire	Majoration adultes cycle
Collectivités adhérentes	10%	84 €	25 €
Collectivités non-adhérentes	10%	126€	37 €
Hors département	10%	188 €	50 €

Cours collectifs	Département	Hors département
Ateliers	207 €	310 €
Jardin, Eveil	124 €	186 €
Eveil et parcours coordonné	163 €	244 €
Atelier pratique amateur/trimestre	63 €	94 €

